

# FÊTE DE QUARTIER

## FEUILLE DE ROUTE

### 1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Remplir et soumettre la demande au plus tard quatre semaines avant la date de l'événement. Veuillez indiquer une date en cas de pluie et annexer un plan de site.
- L'activité prévue doit être ouverte à tous les résidents du quartier et doit avoir lieu dans un terrain de jeu ou un parc municipal.
- Une rencontre entre la Ville et les responsables de la fête doit avoir lieu sur le site trois semaines avant l'activité.
- Utilisation de l'écran gonflable :
  - Prêt pour un maximum de quatre heures.
  - Ne sera pas disponible lorsqu'il pleut ou lorsqu'il y a des vents de plus de 15 km/h.
  - Ne sera pas possible de l'utiliser si aucun employé de la Ville n'est disponible.

### 2. NON ADMISSIBLE

- Aucune boisson alcoolisée sur les terrains publics.
- Aucun bruit excessif après 22 h.
- Aucune rencontre de quartier lorsqu'il y a déjà un grand événement planifié par la Ville (exemples : Fête du Canada, 15 août, etc.).
- Aucune rencontre sociale privée (de famille) et aucun commerce privé.
- Aucun événement organisé par une association ou un groupe communautaire social, culturel ou sportif.

### 3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU GROUPE

- Remplir le formulaire ([dieppe.ca/fetesdequartier](http://dieppe.ca/fetesdequartier)).
- S'assurer qu'un véhicule d'urgence puisse circuler en tout temps.
- Aucun objet (table, jeux, etc.) ne doit être devant ou à cinq mètres de chaque côté des bornes-fontaines.

### 4. SOUTIEN OFFERT PAR LA VILLE DE DIEPPE

- L'autorisation d'utiliser le terrain de jeux ou le parc pour une fête de quartier.
- Livraison de l'équipement aux organisateurs la journée avant la fête.
- Équipements disponibles :
  - 4 plateformes
  - 80 barricades de bois
  - 15 tables pliantes en plastique
  - 50 chaises pliantes en plastique
  - 6 tables de pique-nique (30 pouces sur 6 pieds / 76 cm x 182 cm)
  - 50 petits cônes
  - 2 toiles rondes géantes multicolores
  - 2 jeux de lancer de rondelles

### 5. CONDITION

- La Ville de Dieppe se réserve le droit d'annuler la fête de quartier sans préavis si les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits.

#### Info :

Isabelle Lavoie  
Agente communautaire  
506.875.1017  
[isabelle.lavoie@dieppe.ca](mailto:isabelle.lavoie@dieppe.ca)